



## La vie peut coûter cher. Comment l'ARC peut-elle aider?

Élever des enfants, payer un loyer ou simplement payer ses factures n'est pas toujours facile.

« Je me sens soulagée, sachant que je peux fournir à mon fils tout ce dont il a besoin chaque mois. »

Emma

### Comment recevoir des prestations et des crédits?

Vous et votre époux ou conjoint de fait devez faire vos impôts chaque année, même si vous n'avez pas de revenu, pour obtenir les prestations et crédits auxquels vous pourriez avoir droit. Si vous habitez au Québec, vous devez également remplir une déclaration de revenus provinciale. Chaque année, vous avez jusqu'au 30 avril pour faire vos impôts et continuer à recevoir vos prestations.

### Quel montant pourriez-vous obtenir par année?

**Allocation canadienne pour enfants** – jusqu'à **6 997 \$** pour chaque enfant de moins de 6 ans et jusqu'à **5 903 \$** pour chaque enfant âgé de 6 à 17 ans. Vous devez présenter une demande pour chacun des enfants de votre ménage si vous ne l'avez jamais fait et que personne ne reçoit l'allocation pour eux.

**Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)** – jusqu'à **467 \$** pour un particulier admissible et jusqu'à **934 \$** pour un couple admissible avec deux enfants.

**Crédit d'impôt pour personnes handicapées** – les particuliers admissibles ou leurs proches aidants peuvent demander **8 870 \$** en crédit d'impôt non remboursable. Les personnes âgées de moins de 18 ans à la fin de l'année

peuvent demander un montant supplémentaire pouvant atteindre **5 174 \$**. Allez à [canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees](https://canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees).

**Allocation canadienne pour les travailleurs** – jusqu'à **1 428 \$** pour un particulier admissible et jusqu'à **2 461 \$** pour une famille admissible sous forme de crédit d'impôt remboursable. Ce crédit réduit tout d'abord l'impôt que vous devez payer, ensuite la différence vous est remboursée. Vous pourriez aussi demander de recevoir jusqu'à la moitié du montant de prestations en versements anticipés.

Consultez le Chercheur de prestations pour voir toutes les prestations auxquelles vous pourriez être admissible, en allant à [canada.ca/chercheur-prestations](https://canada.ca/chercheur-prestations).



## Vous avez besoin d'aide?



### Faites faire vos impôts gratuitement

Si vous avez un revenu modeste et une situation fiscale simple, vous pourriez faire remplir gratuitement votre déclaration de revenus par un bénévole. Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/impots-aide](https://canada.ca/impots-aide) ou appelez l'ARC. Si vous habitez au Québec, allez à [revenuquebec.ca/benevoles](https://revenuquebec.ca/benevoles) ou appelez Revenu Québec ou l'ARC.



### Faites vos impôts en ligne

Vous pouvez faire vos impôts en ligne au moyen d'un logiciel d'impôt homologué pour IMPÔTNET. Plusieurs logiciels d'impôt et applications Web sont disponibles. Certains sont même gratuits. Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/impotnet](https://canada.ca/impotnet).



### Laissez quelqu'un d'autre vous représenter

Vous pouvez autoriser une personne à vous aider à gérer vos renseignements fiscaux auprès de l'ARC. Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/impots-autorisation-representant](https://canada.ca/impots-autorisation-representant).

## Recevez tous vos versements!



### Inscription au dépôt direct

Le dépôt direct est une façon rapide, pratique, et sécuritaire pour recevoir vos prestations et vos remboursements d'impôt de l'ARC directement dans votre compte auprès d'une institution financière. Apprenez-en davantage sur la façon de vous inscrire, en allant à [canada.ca/arc-depot-direct](https://canada.ca/arc-depot-direct).



### Inscrivez-vous à Mon dossier

Mon dossier vous permet de consulter et de gérer vos renseignements personnels sur l'impôt et les prestations en ligne. Vous pouvez également voir si vous avez un chèque non encaissé et, si nécessaire, demander un versement de remplacement. Allez à [canada.ca/mon-dossier-arc](https://canada.ca/mon-dossier-arc).



### Gardez vos renseignements à jour

Pour éviter les retards, assurez-vous que vos renseignements personnels (tel votre état civil, votre adresse, ou votre information bancaire) sont à jour dans Mon dossier ou communiquez avec l'ARC.

## Pour en savoir plus :

### En ligne

Voyez à quelles prestations vous pourriez avoir droit, apprenez comment faire une demande, et calculez le montant que vous pourriez recevoir. Obtenez des prestations et des crédits pour les 10 années précédentes s'il y a lieu. Allez à : [canada.ca/prestations-credits-mo](https://canada.ca/prestations-credits-mo)

### Par téléphone

Pour demander des renseignements sur les prestations  
1-800-387-1194

Pour d'autres types de questions et pour obtenir des formulaires  
1-800-959-7383

Si vous appelez à partir de l'indicatif régional 867  
1-866-426-1527

Revenu Québec  
1-800-267-6299

**Méfiez-vous des arnaqueurs** qui se font passer pour l'ARC. En cas de doute, vérifiez vos renseignements dans Mon dossier ou appelez l'ARC. Pour savoir à quoi vous attendre si l'ARC communique avec vous, allez à [canada.ca/impots-prevention-fraude](https://canada.ca/impots-prevention-fraude).

